

Résolution présentée par la délégation du	Bénin
Thème	Agenda 2030 pour le développement durable
Concerne	Objectif de développement durable
L'Assemblée Générale, Préoccupée	par le fait que le continent africain concentre plus de 60 % des individus extrêmement pauvres de la planète et que ce taux devrait grimper à 90 % en 2030 selon la Banque Mondiale,
Observant	avec effroi que la majorité de la population d'Afrique noire vit dans la misère, dans l'injustice et constamment dans l'insécurité, et que la moitié des plus pauvres vivent en Afrique subsaharienne,
Concernée	par le fait que 400 millions d'africains vivent avec moins de 1,9 dollar par jour,
Rappelant	toutefois que les statistiques montrent que la pauvreté en Afrique a suivi une tendance à la baisse au cours des 15 dernière années,
Soucieuse	que les pays en développement et développés s'associent pour s'entraider a un développement plus durable (social, économie, environnemental),
Décide : D'encourager	les pays en développement à s'associer pour s'entraider à un développement plus durable (économique, égalité, liberté, droit etc..) dans le monde entier ;
De réclamer	pour le continent africain une croissance annuelle moyenne de 5 % par habitant pour les 10 à 15 prochaines années ;
De recommander	que les objectifs de développement durable viennent tout naturellement s'inscrire dans les priorités de l'Afrique dans les 15 années à venir ;
D'instaurer	la construction d'un barrage hydroélectrique permettant de stopper les inondations et d'améliorer la technologie au Bénin ;
De demander	la création d'un fond communautaire des pays d'Afrique permettant de lutter contre les catastrophes environnementales.